



Le Commissaire-Enquêteur
ALAIN LESPINASSE

Registre B

ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE A LA RÉVISION A MODALITÉ ALLÉGÉE N°2

DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

DE ST MÉDARD DE MUSSIDAN

DU 19/08/2024 AU 20/09/2024 INCLUS

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Mis à la disposition du public durant l'Enquête
Publique du 19/08/2024 au 20/09/2024 inclus,
au siège de la Communauté de Communes Isle et
Crempse en Périgord (CCICP)

Mairie

Suivant l'ordonnance N°E24000057/33 du 09/07/2024 de Monsieur le
Président du Tribunal Administratif désignant Monsieur Alain LESPINASSE,
en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et Madame Josette COUDERC,
en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

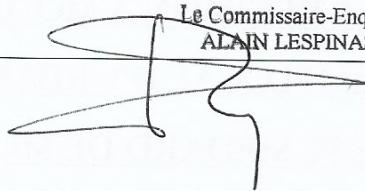
Portant sur la Révision à Modalité Allégée n°2 du PLU de St Médard de Mussidan

Mis à la disposition du public durant l'Enquête Publique du 19/08/2024 au 20/09/2024
inclus, au siège de la CCICP - Mairie

OBSERVATIONS, REMARQUES, PROPOSITIONS ET CONTREPROPOSITIONS DU PUBLIC

Reçu le 19/08/2024, 9^h00.

Le Commissaire-Enquêteur
ALAIN LESPINASSE



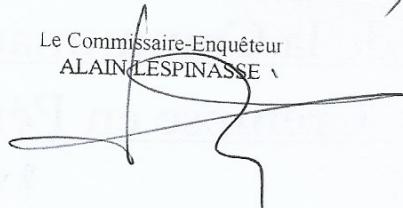
Reçu le 20/09/2024, à 15⁵⁶,
un message électronique de l'association
"SOS TAPÉT DORDOGNE".

Joint ci-après au présent registre. (Dc 1B)

Le Commissaire-Enquêteur
ALAIN LESPINASSE

Registre clos le vendredi 20 septembre 2024
à 17⁰⁰: Aucune observation reçue, un courriel -

Le Commissaire-Enquêteur
ALAIN LESPINASSE



AC



1 Doc N° 1 B1

Enquête publique sur le dossier de révision allégée n°2 du PLU de Saint Médard de Mussidan

À partir de dordogne@sosforetfrance.org <dordogne@sosforetfrance.org>

Date Ven 20/09/2024 15:56

À mairie.stmedard.mussidan@wanadoo.fr <mairie.stmedard.mussidan@wanadoo.fr>; St Médard de Mussidan <mairie@stmedarddemussidan.fr>

1 pièces jointes (83 Ko)

Avis PLU St Médard de Mussidan - SOS Forêt Dordogne.pdf;

Bonjour,

Veuillez trouver ci-joint l'avis de l'association SOS Forêt Dordogne sur le projet de révision allégée n°2 du PLU de Saint Médard de Mussidan.

Bien cordialement,

Xavier Svahn, coprésident.

--
SOS forêt Dordogne

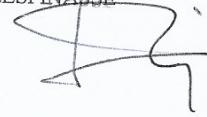
<https://sosforetdordogne.fr>

<https://www.facebook.com/sosforetdordogne.org>

Le Commissaire-Enquêteur
ALAIN L'ESPINASSE

AL/2

Le Commissaire-Enquêteur
ALAIN LESPINASSE



Enquête publique sur le dossier de révision allégée n°2 du PLU de Saint Médard de Mussidan

Avis de l'association SOS Forêt Dordogne

L'association SOS Forêt Dordogne a comme objectif la défense des forêts de Dordogne. A ce titre ce projet de révision du PLU concernant l'implantation et l'agrandissement d'une scierie nous questionne sur l'impact qu'il peut avoir sur les forêts.

Nous nous interrogeons au préalable sur le changement de destination d'une zone agricole vers une zone où les constructions à usage industriel sont autorisées, allant ainsi à l'encontre :

- des objectifs 3 et 4 du PADD rappelés dans votre enquête : Pérenniser et protéger l'activité agricole ; Protéger les richesses naturelles, paysagères et patrimoniales. On peut s'étonner de la rédaction de l'article VI de l'enquête qui semble dire que cette révision, du fait de son caractère allégé, ne va pas à l'encontre de l'objectif 3 du PADD. Factuellement, ce projet porte atteinte à l'activité agricole.
- des objectifs de réduction de l'artificialisation des terres (loi « climat et résilience » du 22 août 2021 visant un objectif de zéro artificialisation nette [ZAN]). Ce projet de déménagement de scierie devrait plutôt s'installer sur une zone déjà artificialisée, comme par exemple sur une friche industrielle comme il en existe sur le département.

Notre association milite pour le maintien local des métiers du bois dont font partie les scieries. Cependant, les activités économiques exercent une pression croissante sur les demandes en bois. On ne pourra pas faire face à cette demande en augmentation sans dégrader l'état des forêts (développement des coupes rases et des monocultures de pins, diminution de la capacité d'absorption du CO₂, atteinte à la biodiversité, perturbation des équilibres hydriques, etc.). Le document d'enquête mentionne le passage de 6 à 15 salariés laissant augurer une importante augmentation de l'activité de l'entreprise. Cependant aucune information n'est donnée sur l'ampleur de cette activité : quantité et nature du bois acheminé, tonnage des camions utilisés. Il nous est dans ce cas impossible d'évaluer la pertinence du développement de cette scierie et de juger de l'intérêt général de son déplacement dans une zone agricole.

Pour ces raisons nous donnons un avis réservé en l'absence d'éléments concernant les coupes de bois.

Pour SOS Forêt Dordogne,
Xavier Svahn, coprésident de l'association.
dordogne@sosforetfrance.org